

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
HONNEUR - FRATERNITÉ - JUSTICE



Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

PROJET D'AEP DE LA VILLE DE KIFFA À PARTIR DU FLEUVE  
SÉNÉGAL

\*\*\*\*\*

Unité de Coordination du Projet (UCP)

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL  
POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DU  
POLE DE PRODUCTION A GOURAYE ET RESEAU  
D'ADDUCTION ENTRE PK0 ET PK7

Appel d'Offres International N°01/UCP-PAEPK/MHA/2024

ADDITIF N°3 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

**Autorité contractante** : MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

**Financement** : FONDS SAOUDIEN POUR LE DEVELOPPEMENT (FSD)



Decembre 2024

Le présent additif fait suite à l'avis d'appel d'offres international ouvert N°01/UCP-PAEPK/MHA/2024 publié dans le site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ([www.arpmp.mr](http://www.arpmp.mr)) le 24 Octobre 2024 de la République Islamique de Mauritanie, dans le quotidien Horizons n° 8907 du 25 Octobre 2024, sur le site internet de béta ([www.béta.mr](http://www.béta.mr)) le 24 Octobre 2024 et sur le site du Fonds Saoudien de Développement.

Il s'articule autour des deux points suivants :

- La modification du critère 4.2 de la section III (critères de qualification).
- La modification du critère 5 (Personnel) de la section III relative au poste du responsable traitement

Ces critères sont modifiés comme suit :

**Critère 4. La modification du critère 4.2 de la section de la section III (critères de qualification)**



| Critères de Qualification |   |   | Spécifications de conformité                |                                   |  | Documentation  |
|---------------------------|---|---|---|-----------------------------------|--|--|
|                           |   |   | Entité                                      | Groupement d'entreprises (GE)     |  |  |
|                           |   |   |   | Toutes parties combinées          | Chef de file                                       | Autres membres   |
| 4.2 (b)                   | <p>Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés en tant qu'entrepreneur principal ou membre de groupement au cours des 10 (dix) dernières années (2014-2023), avoir exécuté de manière satisfaisante, et terminés les expériences minimales suivantes :</p> <p>A. Conception-construction et équipement d'une (01) station de traitement des eaux de surface (fleuve, rivière, barrages, lac, dessalement d'eau de mer) d'une capacité supérieure ou égale à 40 000 m<sup>3</sup>/jour dotée d'un système de télégestion.</p> <p>B. Réalisation d'une prise d'eau sur un fleuve ou cours d'eau équipée d'une station d'exhaure pour eau de surface, d'une capacité supérieure ou égale à 0,6 m<sup>3</sup>/s, avec une HMT minimale de 30 m.</p> <p>C. Réalisation d'une station de pompage pour eau potable de surface de capacité supérieure ou égal à 0,4 m<sup>3</sup>/s avec une HMT minimale de 100 m.</p> <p>D. Fourniture et pose au moins 7 kilomètres de conduites en fonte ductile de diamètre supérieur ou égal à DN600 mm dont au moins 5 kilomètres dans un seul marché.</p> | Doit satisfaire aux critères (A, B, C et D) | Doit satisfaire aux critères (A, B, C et D) | Doit satisfaire au critère A et B | Doit satisfaire à l'un des critères (A, B, C et D) | Formulaires EXP 4.2, 4.3, 4.4 et attestations de bonne fin |

#### Critère 5. Personnel

| Poste                  | Diplôme et Qualification          | Expérience globale en travaux (années)             | Expérience dans les travaux similaires (années)  | Nombre minimum  |
|------------------------|-----------------------------------|--|--|---|
| Responsable Traitement | Ingénieur chimiste Bac+4 ou Bac+5 | 15 ans d'expérience dans les travaux d'eau potable | Avoir participé à la conception et la construction d'au moins trois (03) projets similaires de station de traitement d'AEP (eaux douces) | 02<br>En cas de groupement l'un des deux doit être issu du chef de file |



**Le Coordinateur National**  
**Mohamed JIDDOU**